



PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 juin 2026, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Patrick Fillion, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Jean-Guy Vigneault, conseiller

Absence(s)

Diane Pinet, conseillère

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2026

4. Correspondance

5. Trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 mai 2026

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2026

5.3 Présentation des comptes à payer / mai 2026

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 28 mai 2026

7. Avis de motion et présentation des projets

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 Autorisation de signature / Absence temporaire du directeur général

9.2 Autorisation de dépense / Entretien des terrains de jeux

9.3 Autorisation de dépense / Réserve environnementale

9.4 Autorisation de dépense / Installation de toiles de jute

9.5 Autorisation de dépense / Abattage d'arbres sur sentiers d'hébertisme

9.6 Autorisation de paiement / Entretien des trappes à sable

9.7 Autorisation de paiements / Travaux de bonification des terrains de pétanque

9.8 Octroi de contrat / Surveillance des travaux d'infrastructures du chemin de la montagne

9.9 Remboursement de loisirs

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles



11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
12. Deuxième période de questions
13. Clôture de la séance
14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.

Résolution 26-06-118

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.

3. Adoption de procès-verbaux

Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026.

Résolution 26-06-119

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2026 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2026.

Résolution 26-06-120

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance.

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 12 juin 2026. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.



Le 15 juin 2026 **Correspondance aux élus**

Période visée : du 16 mai au 12 juin 2026
Présentée à la séance ordinaire du 15 juin 2026

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	22/05	Gouvernement du Québec	Lettre de la Première ministre / Priorité aux achats québécois	1	
2					
3					

5. Trésorerie
Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 mai 2026
La trésorière fait la lecture du rapport financier
Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l’avance.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
QUE ledit rapport financier au 31 mai 2026 soit adopté tel que lu.
Résolution 26-06-121

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / mai 2026

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de mai 2026, il est dispensé d’en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de mai 2026 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **142 905,35 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / MAI 2026		
	DÉPENSES	(111 323,73) \$
	SALAIRES	(31 581,62) \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 26-06-122

5.3 Présentation des comptes à payer / mai 2026
(voir annexe C)

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l’avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 26-06-123

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de mai 2026 soit approuvé tel qu’il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **213 407,52 \$**.



Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe*, *trésorière* certifie par la présente qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 29 juin 2026.

Signature : _____

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de mai 2026, 10 permis, représentant une valeur de	69 800 \$
Mois de mai 2025, 17 permis, représentant une valeur de	553 400 \$
Cumulatif pour la période de janvier à mai 2026, 44 permis	1 277 189 \$
Cumulatif pour la période de janvier à mai 2025, 28 permis	2 672 900 \$

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 28 mai 2026

Voir annexe D

7. Avis de motion et présentation des projets

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE / ABSENCE TEMPORAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU l’absence temporaire de monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier de Ville de Lac-Sergent ;

ATTENDU que la Ville doit être en mesure d’effectuer l’ensemble de ses obligations de façon efficace et continues ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité par les membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **26-06-124**

QUE madame Isabelle Lapointe, actuelle trésorière de Ville de Lac-Sergent soit autorisée à signer en tant directrice générale-greffière et trésorière les documents habituels de la municipalité jusqu’au retour de M. Rolland.

9.2 AUTORISATION DE DÉPENSE / ENTRETIEN DES TERRAINS DE JEUX

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire d’entretenir annuellement les espaces de jeux ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **26-06-125**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'achat et la livraison de 300 poches de paillis de fibre de cèdre pour terrains de jeux au montant de 1 821 dollars plus les taxes applicables auprès de l'entreprise *Canac*;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.3 AUTORISATION DE DÉPENSE / RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU l'importance de préserver notre environnement et qu'il soit nécessaire d'investir temps et argent, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'une réserve financière ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **26-06-126**

QUE le Conseil accepte le paiement des frais pour la réalisation des activités de 2026, détaillés dans le tableau annexé à la présente résolution, et dont le montant total s'élève à 2 133,98 dollars plus les taxes applicables ;

ET QUE les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

9.4 AUTORISATION DE DÉPENSE / INSTALLATION DE TOILES DE JUTE

ATTENDU l'importance de préserver notre environnement et qu'il soit nécessaire d'investir temps et argent, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'une réserve financière ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **26-06-127**

QUE le Conseil accepte le paiement d'un montant de 12 000 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Expertise CSP Inc* pour la pose de toiles de jute et l'arrachage des herbiers de myriophylle ;

ET QUE les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

9.5 AUTORISATION DE DÉPENSE / ABATTAGE D'ARBRES SUR SENTIERS D'HÉBERTISME

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder à l'abattage et l'élagage d'une dizaine d'arbres identifiés comme potentiellement dangereux ainsi que de jeunes pousses sur les sentiers d'hébertisme ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **26-06-128**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise une dépense d'un montant de 2 000 dollars plus les taxes applicables à *François Pagé* pour l'abattage et l'élagage des arbres sur les sentiers d'hébertisme ;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation 2026.



9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT / ENTRETIEN DES TRAPPES À SABLE

CONSIDÉRANT les travaux réalisés dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) visant à réduire l'apport de sédiments provenant des chemins ;

CONSIDÉRANT que les fossés et les trappes à sable peuvent nécessiter plusieurs entretiens annuels selon la fréquence et l'intensité des intempéries ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire présentement de procéder au nettoyage des trappes ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **26-06-129**

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 23 357,04 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *GLP Excavation* pour l'entretien printanier des fossés et des trappes à sable ;

QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.7 AUTORISATION DE PAIEMENTS / TRAVAUX DE BONIFICATION DES TERRAINS DE PÉTANQUE

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu la confirmation du *Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)* de la MRC de Portneuf que son projet de « Bonification des terrains de pétanque » a été sélectionné pour une contribution financière de 15 000 dollars;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu la version finale des plans et souhaite entreprendre la construction des abris solaires et le réaménagement des aires de jeux dès le début du printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **26-06-130**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement de 3 752,50 dollars plus les taxes applicables à *Construction et Rénovation Un Nouveau chez-soi*, pour des travaux de pelle mécanique et pieux vissés pour le préau ;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement de 1 720,65 dollars plus les taxes applicables à *Pax Excavation*, pour la livraison de MG20 et poussière de pierres par un camion 12 roues ;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.8 OCTROI DE CONTRAT / SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a procédé à des appels d'offres de gré à gré pour les travaux d'élargissement du chemin de la Montagne ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent doit retenir les services d'un professionnel pour la surveillance des travaux ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean-Guy Vigneault, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **26-06-131**



D’OCTROYER à l’entreprise *CIMA+* le contrat de surveillance des travaux d’infrastructures, tel que spécifié dans votre correspondance du 27 mai 2026, représentant des honoraires estimés à 8 000 dollars plus les taxes applicables, forfaitaire pour la partie bureau et horaire pour la partie chantier.

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au budget d’exploitation.

9.9 REMBOURSEMENT DE LOISIRS

CONSIDÉRANT l’entente entre la Ville de Lac-Sergent et la Ville de Saint-Raymond pour les cours et/ou activités de loisirs non dispensés sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent assume la différence du coût d’inscription entre un résident et un non-résident de Saint-Raymond, pour une activité inscrite aux loisirs de la Ville de Saint-Raymond ;

CONSIDÉRANT que les demandes respectent les conditions contenues dans notre Politique et dans l’entente conclue avec la Ville de Saint-Raymond ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Patrick Fillion, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **26-06-132**

QU’un remboursement de 49,57 dollars soit fait à un citoyen de Lac-Sergent, pour un loisir d’aquastretching à la piscine municipale de Pont-Rouge;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d’exploitation.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d’intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l’ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance
L’ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l’assemblée

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **26-06-133**
QUE la séance soit levée à 19h50.



YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier
